

# PRESS RELEASE

[The remainder of the page is obscured by heavy horizontal black redaction bars.]

Monsieur le Président,

- L'adoption de la loi instituant le système des quotas d'au moins 10% dans les fonctions électives et les hautes fonctions de l'Etat ainsi que l'adoption du décret d'application pour les hautes fonctions de l'Etat à au moins 20%

dans les milieux ruraux et pauvres en raison des pesanteurs économiques et culturelles. Des mesures incitatives ont été prises pour les surmonter :

- L'Adoption de la journée nationale de la scolarisation des filles (11 décembre de chaque année)
- L'Octroi de « bourses pour jeunes filles » pour encourager la scolarisation

- La distribution des vivres pour les familles rurales qui scolarisent leurs filles ;
- Des cantines et dortoirs au profit des élèves fréquentant le collège et le lycée dans les régions de l'intérieur du pays

Enfin, la mise en place d'une stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle destinée à élargir l'accès aux possibilités d'apprentissage des femmes notamment à celles qui ont quitté l'école prématurément, à celles qui n'ont jamais été scolarisées et enfin à celles qui vivent dans les secteurs ruraux et constituent le gros de la population analphabète mérite d'être soulignée.

### **Monsieur le Président,**

La violence à l'égard des femmes est le fléau le plus répandu à travers le monde cela reste inacceptable et condamnable à tout point de vue. Ses causes multiples s'enracinent souvent dans les discriminations sociales et les inégalités économiques et leurs manifestations sont multifformes.

Dans ce domaine précis de la lutte contre les violences faites aux femmes, l'effort gouvernemental porte sur l'information et la sensibilisation sur les lois et les procédures destinées à les protéger.

Ainsi il convient de souligner l'élaboration d'un guide juridique diffusé très largement au niveau national et l'adoption d'une loi sur l'aide juridique qui devrait atténuer l'incidence des frais juridiques qui restreignent l'accès des femmes à la justice.

Les Mutilations Génitales Féminines (MGF) sont la forme de violence la plus

génitales féminines dans le monde.

La violence à l'égard des femmes handicapées mérite une plus grande attention